



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2026-06/04

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt six**
en exercice : 29 **le 23 juin à 19 heures**
présents : 24 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**
votants : 29 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**
Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 juin 2026

PRESENTS :

Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge, DAMMA Frédéric, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric, COULOMB Isabelle, CRETELLO Karine, DEMOULIN Christophe, TRAPANI Virginie, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, BONIS Valérie, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlene.

ABSENTS REPRESENTES :

M. FABRE Claude donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.
M. MARTIN Gilles donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.
M. MERLO Raymond donne procuration à Mme CRETELLO Karine.
Mme LEANDRI Stéphanie donne procuration à M. PEREZ Serge.

OBJET : DESIGNATION D'UN ELU DELEGUE A LA MISSION LOCALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

La Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Étoile a pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. Elle intervient notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation, de l'orientation, de la santé, du logement, de la mobilité et de l'accès aux droits.

Partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Mission Locale œuvre en faveur de l'insertion des jeunes et du développement de leur autonomie, en lien avec les acteurs économiques, sociaux et institutionnels du territoire.

Afin d'assurer une représentation de la commune au sein de cette structure et de renforcer les liens entre la collectivité et les actions menées en faveur de la jeunesse, il convient de désigner un élu référent chargé de représenter la commune auprès de la Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Considérant l'intérêt pour la commune d'être représentée auprès de la Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Étoile ;

Considérant qu'il convient de désigner un élu chargé d'assurer le lien entre la commune et cette structure ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ;

Après cet exposé, le Conseil municipal :

- *décide de ne pas procéder au scrutin secret*

à l'élection des membres, parmi les listes de candidats présentées par les conseillers :

Sont candidats :

Liste A : ROYER Carole

Liste B : PASSEREL Claude

Ont obtenu :

Liste A : 23 voix

Liste B : 6 voix

Proclame élu comme délégué à la Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile :

- ROYER Carole

Le Maire



Jean-Jacques COULOMB

La Secrétaire

Eliane COLETTA